Fidulane

Ciel Paie - PAS (Prélèvement à la source)

<u>Objectifs</u> : ■ Gérer le PAS avec Ciel Paie, le transmettre par la DSN et effectuer les

éventuelles régularisations

<u>Public concerné</u> : Comptables, Gestionnaires de paie, Assistants de Direction, Responsables

administratifs, Assistants administratifs, Secrétaires comptables

<u>**Durée**</u> : ■ 1 jour

<u>Déroulement</u> : ■ Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques

Mode d'évaluation : ■ Evaluation continue et cas pratiques

Le principe du prélèvement à la source (PAS) concernant les salariés

- Le taux personnalisé, calculé à partir de la déclaration des revenus
- Les autres taux possibles, sur option : taux individualisé, et taux neutre selon un barème forfaitaire
- Un prélèvement sur chaque bulletin de paie, si le taux n'est pas nul
- Comment connaître le taux à appliquer à chaque salarié?
- Comment un salarié peut-il modifier son taux de prélèvement ?
- Le paiement de l'impôt par l'employeur
- Précautions : contrôle du fichier BIS (Bilan d'identification des salariés), du salaire net imposable, du prélèvement et du net à payer, utilisation du service TOPAze

Les cas particuliers concernant le prélèvement à la source (PAS)

- Les contrats courts : abattement d'un demi SMIC
- Les apprentis et stagiaires
- Les IJSS subrogées
- Les régularisations éventuelles

Les paramétrages à effectuer lors de la mise en place du PAS

- L'activation du prélèvement à la source
- L'importation du fichier de mise à jour (rubriques, variables, tables, caisse), avec la mise à jour automatique des bulletins de paie
- Le paramétrage de la caisse DGFIP dans le menu « Base / Etablissement »
- Le paramétrage pour les apprentis (nature, intitulé, et date de fin du contrat)
- Contrats courts sans taux PAS fourni par la DGFIP
- Les indemnités journalières de sécurité sociales (rubrique PASIJSS et variables MTIJSSPAS et NBJIJSSPAS dans les paramètres dossier)

- Une seule action nécessaire prévue dans les bulletins de paie : en cas d'IJSS subrogées, la saisie des variables concernées
- Autres vérifications à effectuer : IBAN banque, périodicité de versement dans les fiches salariés (onglet Banque), abattement pour les contrats courts (variable PASSSMIC), code postal des salariés pour le barème du PAS

La gestion du PAS au quotidien

- Télécharger le fichier des taux personnalisés ou individualisés (fichier CRM) sur Net-Entreprises, puis l'importer dans Ciel Paie et contrôler le rapport d'importation
- Procéder aux vérifications mentionnées ci-dessus (périodicité de versement dans les fiches salariés et code postal)
- Réaliser les bulletins de paie, et gérer les éventuels cas particuliers mentionnées cidessus (IJSS subrogées, CDD courts, apprentis)
- Contrôler dans les bulletins notamment l'insertion de la rubrique PASTXDGFIP (taux importés sur Net-Entreprises avec le fichier CRM) ou PASBARMET (taux des barèmes présents dans Ciel Paie), et vérifier les montants (prélèvement éventuel, net fiscal et net à payer).
- Contrôler la rémunération fiscale, le type et le taux du PAS, ainsi que son montant dans les fiches salariés

Le contrôle de la DSN

- Le contrôle du bloc S21.G00.50 dans les fiches salariés (onglet Paie)
- Le contrôle du bloc de versement au Trésor Public (« organisme » DGFIP)
- Les blocs de régularisation en cas d'erreur commise par le gestionnaire de paie